



**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° PREF-BCPPAT-2020- 325-008 DU 20 NOVEMBRE 2020  
PRESCRIVANT L'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC SUR  
LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT PRESENTÉE PAR LA SAS SEVIGNE INDUSTRIES,  
VISANT LA CRÉATION D'UNE INSTALLATION DE STOCKAGE DE DÉCHETS INERTES ET  
DE RECYCLAGE, SUR L'ANCIENNE CARRIÈRE SITUÉE AU LIEU-DIT « LE ROUMARDIES »  
COMMUNE DE SAINT BONNET DE CHIRAC**

La préfète de la Lozère  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'environnement, titre Ier du Livre V partie législative et réglementaire et notamment, ses articles L512-7 à L512-7-7 et R512-46-1 à R512-46-29 ;
- VU** l'annexe à l'article R511-9 du code de l'environnement susvisé constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles L.311-1 et suivants ainsi que R.311-10 et suivants ;
- VU** l'arrêté ministériel du 16 avril 2012 définissant les modalités d'affichage sur le site concerné par une demande d'enregistrement au titre du titre Ier du livre V du code de l'environnement ;
- VU** la demande d'enregistrement déposée le 21 août 2020 par M. Didier SERIEYSSOL, Sévigné Industries, BP 6 12520 Aguessac cedex ;
- VU** le rapport de l'inspecteur de l'environnement, du 21 août 2020, déclarant le dossier régulier et complet ;

**CONSIDÉRANT** que le projet relève du régime de l'enregistrement défini par le code de l'environnement, (rubrique 2760 - 3) ;

**CONSIDÉRANT** les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

**SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup> : Contenu de la demande, calendrier et lieu de la consultation :**

La demande d'enregistrement présentée par la SAS Sévigné Industries, BP 6 12520 Aguessac cedex, sera soumise à la consultation du public.

Elle est effectuée en vue de la création d'une installation de stockage de déchets inertes et de recyclage (ISDI), sur l'ancienne carrière située au lieu-dit « Le Roumardiès », sur le territoire de la commune de Saint Bonnet de Chirac.

La consultation publique sera ouverte pendant quatre semaines **du lundi 14 décembre 2020 au lundi 11 janvier 2021 inclus**.

**Article 2 – Publicité de la consultation :**

Un avis au public faisant connaître cette consultation du public sera publié aux frais du pétitionnaire, par les soins de la préfète, en caractères apparents, dans les journaux "Midi Libre" et "Lozère Nouvelle" quinze jours minimum avant le début de la consultation, soit avant le jeudi 26 novembre 2020.

Cet avis sera affiché en mairies de Saint Bonnet de Chirac, commune du lieu de l'installation, des Salelles et de Bourgs sur Colagne, communes dont une partie du territoire est compris dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet, dans le délai précité et pendant toute la durée de la consultation. L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat établi par les maires des communes précitées.

Il sera publié sur le site internet des services de l'État : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr) , rubriques « publications / enquêtes publiques / icpe ».

Il appartient au demandeur de faire procéder, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, à la publicité du même avis. Cet affichage devra être visible, lisible de la voie publique, conforme aux caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté ministériel du 16 avril 2012 susvisé. Il certifiera, de même, de l'accomplissement de la formalité.

**Article 3 – Modalités de la consultation :**

Les tiers intéressés pourront prendre connaissance de la demande et du dossier déposés dans les mairies de Saint Bonnet de Chirac, des Salelles et Bourgs sur Colagne, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies. Ils pourront consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par écrit, avant la fin de la consultation à la préfète (Préfecture de la Lozère - Bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - faubourg Montbel – 48000 Mende).

**Article 4 – Terme de la consultation :**

A l'expiration du délai, les maires de Saint Bonnet de Chirac, des Salelles et Bourg sur Colagne cloront le registre et l'adresseront sans délai à la préfète, à l'adresse sus-indiquée. La préfète annexera les observations qui lui auront été adressées.

**Article 5 – Consultation de la commune d'implantation du projet :**

Les conseils municipaux des communes concernées seront consultés et leurs avis, pour être pris en considération, devront être exprimés et communiqués à la préfète, au plus tard, dans les quinze jours suivant la fin de la consultation du public.

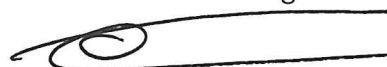
**Article 6. – Terme de la procédure :**

La préfète, par arrêté, prendra soit une décision d'enregistrement, éventuellement assortie de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales applicables à l'installation, soit une décision de refus.

**Article 7. – Exécution de l'arrêté :**

Le secrétaire général de la préfecture, l'inspecteur de l'environnement et les maires de Saint Bonnet de Chirac, des Salelles et Bourgs sur Colagne, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à la SAS SEVIGNE INDUSTRIE.

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général



Thomas ODINOT

## LA PRÉFECTURE COMMUNIQUE

### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Installations classées pour la protection de l'environnement

Commune de Saint Bonnet de Chirac

Société SEVIGNE INDUSTRIE

Par arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2020- *325-008* du *20 novembre* 2020, la demande et le dossier d'enregistrement concernant la création d'une installation de stockage de déchets inertes et de recyclage, sur l'ancienne carrière située au lieu-dit « Le Roumardiès », sur le territoire de la commune de Saint Bonnet de Chirac, par la SAS SEVIGNE INDUSTRIE, est soumis à la consultation du public.

Le lieu d'implantation du projet est situé lieu-dit « Le Romardies » commune de Saint Bonnet de Chirac.

Cette consultation du public est ouverte pendant quatre semaines du **lundi 14 décembre 2020 au lundi 11 janvier 2021 inclus**.

Le public pourra prendre connaissance de la demande et du dossier, déposés en mairies de Saint Bonnet de Chirac et des Salelles et Bourg sur Colagne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ou à la préfecture, sur rendez-vous au 04.66.49.67.76.

Il pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit, avec la mention « consultation du public – SAS SEVIGNE INDUSTRIE à Saint Bonnet de Chirac, à la préfète (bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) - faubourg Montbel – 48000- Mende), pendant le délai de la consultation.

Eu égard à l'état d'urgence sanitaire, les mesures barrières devront être respectées.

Au terme de l'instruction, la préfète prendra par arrêté, soit une décision d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complétant ou renforçant les prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.521-7 du code de l'environnement, soit une décision de refus.

Fait à Mende, le *20 novembre 2020*

Pour la préfète et par délégation,  
le secrétaire général



Thomas ODINOT

